



MINUIT MOINS LE QUART DANS LE SIÈCLE

ÉDITO

Lors du débat télévisé du 25 juin, tout le monde aura constaté que le représentant du RN est bien évidemment celui des patrons et des racistes.

Pour compléter cet état de fait, revenons ensemble sur certains clichés qui sont parfois envoyés à la figure des défenseurs des agent.e.s que sont les militant.e.s de **Solidaires Finances Publiques** :

« *Le RN, on n'a jamais essayé, c'est plus les mêmes !* »

C'est **factuellement faux**. De nombreuses collectivités locales sont déjà aux mains de l'extrême-droite et partout ce sont des mesures discriminatoires, stigmatisantes contre la population et les agentes et agents de ces collectivités qui sont mises en œuvre comme, par exemple, des réductions drastiques des dépenses publiques dans les budgets de l'aide sociale, l'éducation, la culture ou la santé.

Ce sont aussi des attaques violentes envers les associations locales, les représentants du personnel, sans oublier les restrictions d'accès aux services sociaux d'une catégorie de la population.

Ce qu'ils font au niveau local sera démultiplié s'ils arrivaient au pouvoir. Par ailleurs des exemples, hors de nos frontières, de majorité

d'extrême droite au pouvoir confirment que le danger est réel.

« *Le syndicat ne doit pas faire de la politique, il est apolitique !* »

Notre syndicat, conformément à ses valeurs et pratiques, est un **syndicat indépendant des partis politiques** quels qu'ils soient mais aussi vis-à-vis de l'État, des institutions, de notre Direction et cela à tous les échelons géographiques. C'est cette indépendance qui nous permet de préserver notre capacité de contestation et notre liberté d'expression.

Cependant, **indépendance ne signifie pas apolitisme**. En défendant la justice fiscale, la justice sociale et la justice environnementale, ou par ses expressions sur la loi de Finances et ses déclinaisons, mais aussi en défendant les services publics ou nos emplois, **Solidaires Finances Publiques** prend des positions éminemment politiques sans toutefois être partisan.

C'est cette indépendance qui a conduit **Solidaires Finances Publiques** à dénoncer sans cesse les fractures sociales et la brutalité du libéralisme qui frappent les populations les moins favorisées ou les plus isolées au plan territorial, la peur du lendemain alimentée en notre époque par les crises climatiques ou la peur de l'autre, c'est aussi cette indépendance qui nous fait nous battre contre les



Contre l'extrême-droite

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES MOBILISÉ !

réformes, de quelques gouvernements qu'elles proviennent, lorsque nous les jugeons néfastes pour notre collectif DGFIP.

De plus notre organisation dans le cadre de son indépendance politique et en conformité avec ses valeurs a toujours répondu aux différentes sollicitations des députés de tous horizons, sauf du RN.

Ainsi nous avons répondu aux questionnements des députés Pires Beaunes (PS) et Robin Réda (Renaissance) sur le fiasco GMBI et taxes d'urbanisme, ceux de la Commission des Finances, à la rapporteuse spéciale sur la fraude fiscale Charlotte Leduc.

Notre syndicat a toujours répondu à la pluralité politique tout en se refusant d'être associés de près ou de loin à un parti reconnu d'extrême droite. C'est elle également qui a amené nos prédécesseurs, au SNUI, à travailler à un renouveau syndical avec le groupe des 10, à s'engager dans le combat contre l'extrême droite notamment avec Visa. C'est dans ce sens que nous ne sommes ni neutres ni indifférents.

« Le syndicat n'a pas à me dire pour qui voter ! »

Notre syndicat respecte les opinions de chacune et chacun, dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux valeurs d'humanisme, d'égalité et de solidarité portées par notre syndicat.

C'est à ce titre que Solidaires Finances Publiques ne considérera jamais les partis

d'extrême-droite comme des partis comme les autres. Car ces derniers revendiquent et développent des idées de haine, de division, créant des boucs émissaires. Ils prônent la préférence nationale, veulent réduire les libertés individuelles pour toutes et tous, ce que pour notre part nous rejetons.

Nous ne dirons donc pas pour qui voter, seulement pour qui ne pas voter, car l'extrême-droite représente un réel danger pour la démocratie.

Nous tiendrions la même position face à tout autre parti se prévalant d'une idéologie raciste et régressive pour les droits et acquis sociaux et sociétaux de toutes et tous.

A celles et ceux qui nous écrivent que nous n'avons pas à faire de communications politiques par le canal syndical et que la fonction publique doit rester neutre politiquement, nous ne pouvons que répondre que demain si le RN est majoritaire les organisations syndicales n'existeront plus. Les vœux de ces collègues seront exaucés de fait.

« Pourquoi vous ne combattez pas l'extrême-gauche comme l'extrême-droite ? »

Depuis le début de la campagne des législatives et l'union de la gauche, E. Macron, toute la droite, et de nombreux médias aux mains des grandes fortunes, mettent à égalité le RN et la France Insoumise (LFI). E. Macron a été le premier à jeter cet anathème pour tenter de fracturer et disqualifier le bloc de la gauche unie.

Or, selon le conseil d'État, le RN est bien reconnu comme un parti d'extrême-droite aux racines néo-fascistes, contrairement à LFI ou au PCF qui sont eux reconnus comme des organisations simplement de gauche.

Le Conseil d'État justifie son choix de classer le RN à l'extrême droite par un « faisceau d'indices », à savoir, par exemple, le conditionnement des aides sociales à la nationalité française, les alliances avec d'autres formations d'extrême droite au Parlement européen ou l'inscription de la préférence nationale dans la Constitution.

Comme tout le monde l'a vu le 25 juin lors du débat télévisé, les extrémistes de droite, RN en tête, ne réussissent plus à se cacher derrière leurs artifices.

Alors, le 07 juillet 2024, ne vous trompez pas de colère dans les urnes !

Repoussez le RN dans l'obscurité d'où il vient !

Avez vous vu ces «faits divers» sur les chaînes d'info, dans les grands JT ou la presse nationale?
Ces derniers jours, ces dernières heures les actes racistes se multiplient. L'extrême-droite inspire. Les mots puis les actes. Amis, camarades, confrères ne vous gênez pas parlez-en.

Charente Libre
POLITIQUE
« JE VAIS VOUS ERADIKUER » : DANS LE VAL-DE-MARNE, LE RAMASSAGE SCOLAIRE S'ACHEVE EN AGRESSION RACISTE

LE PROGRÈS
Actualités et faits divers - CESSY
« Laissez pour mort » : lourdes peines pour un tabassage à caractère raciste à Cessy
Le 24 juin dernier, une altercation entre deux hommes ivres et l'habitant d'un immeuble qui venait de subir des insultes racistes avait dégénéré. Il avait été frappé à coups de poing et de pied dans la tête. Les deux hommes ont été condamnés le 30 juillet à quatre ans de prison, dont un avec sursis probatoire.

Midi Libre
Actualité > Faits divers
"Ils m'ont jeté dans le canal puis m'ont plongé la tête sous l'eau" : nouvelle agression dénoncée en marge de la fête de Muzillac

Thiais : « Moi je vote RN, je vais te tuer... Ce que l'on sait de l'agression raciste d'un chauffeur de bus

« Gratteur d'alloc » : une mère dénonce l'agression raciste de son fils d'origine franco-algérienne à Sotteville-lès-Rouen

POLICE NATIONALE

GENDARMERIE

« On est en France ici, tu es pas chez toi » : récit d'une violente agression raciste dans l'Ain

MARINE, LA RN DES RICHES

La plupart du temps, opaque sur les sujets autres que l'immigration, le Rassemblement National pratique la politique du bouc-émissaire (immigrés, magistrats, Europe) pour désigner les responsables des malheurs des Français. Les véritables propositions ne sont guère mises en avant par les candidats de ce parti, préférant livrer des coupables bien choisis à la vindicte populaire. Alors, consultons le projet gouvernemental du Rassemblement National, principalement sur un thème qui nous est cher : la fiscalité.

Celui-ci s'inscrit dans un cadre ultralibéral classique, inspiré par les théoriciens libéraux qui orientent les dirigeants des pays occidentaux depuis un demi siècle. Le fil conducteur est simple, pour ne pas dire populiste : "moins d'impôts pour plus de pouvoir d'achat" avec comme slogan "la paix fiscale".

La grande nouveauté est l'exonération d'impôts sur le revenu des jeunes actifs jusqu'à l'âge de 30 ans". Dans les faits, cette mesure concernerait surtout les jeunes les plus aisés. Avec un revenu moyen de 7 490 euros par an, les 18-25 ans ne sont pas, dans leur grande majorité, assujettis à l'impôt sur le revenu. Quant aux 26-30 ans, leur revenu (16 220 euros en moyenne) les expose à une pression fiscale elle-même très faible dans la majorité des cas. Là où le jeune précaire ne gagnera rien ou presque, le jeune cadre diplômé empochera quelques milliers d'euros et l'Etat perdra quelques milliards supplémentaires.

Destinée aux personnes de moins de 30 ans créant leur entreprise, est prévue une exonération totale d'Impôt sur les Sociétés (IS) et d'Impôt sur les Revenus (IR) pendant 5 ans. La proposition est

limpide : plus votre apport est important – donc plus vous avez d'argent – plus on vous en donne. Le principe d'une dotation égale à l'apport favorise ainsi mécaniquement les plus aisés. Pis encore, il n'est pas prévu de contrepartie ni d'engagement (social, environnemental...). Finalement, le RN propose simplement de signer des chèques en blanc à toute personne créant une société, et ce sans aucun regard sur la pertinence de l'entreprise créée, ou de celle de son modèle économique.

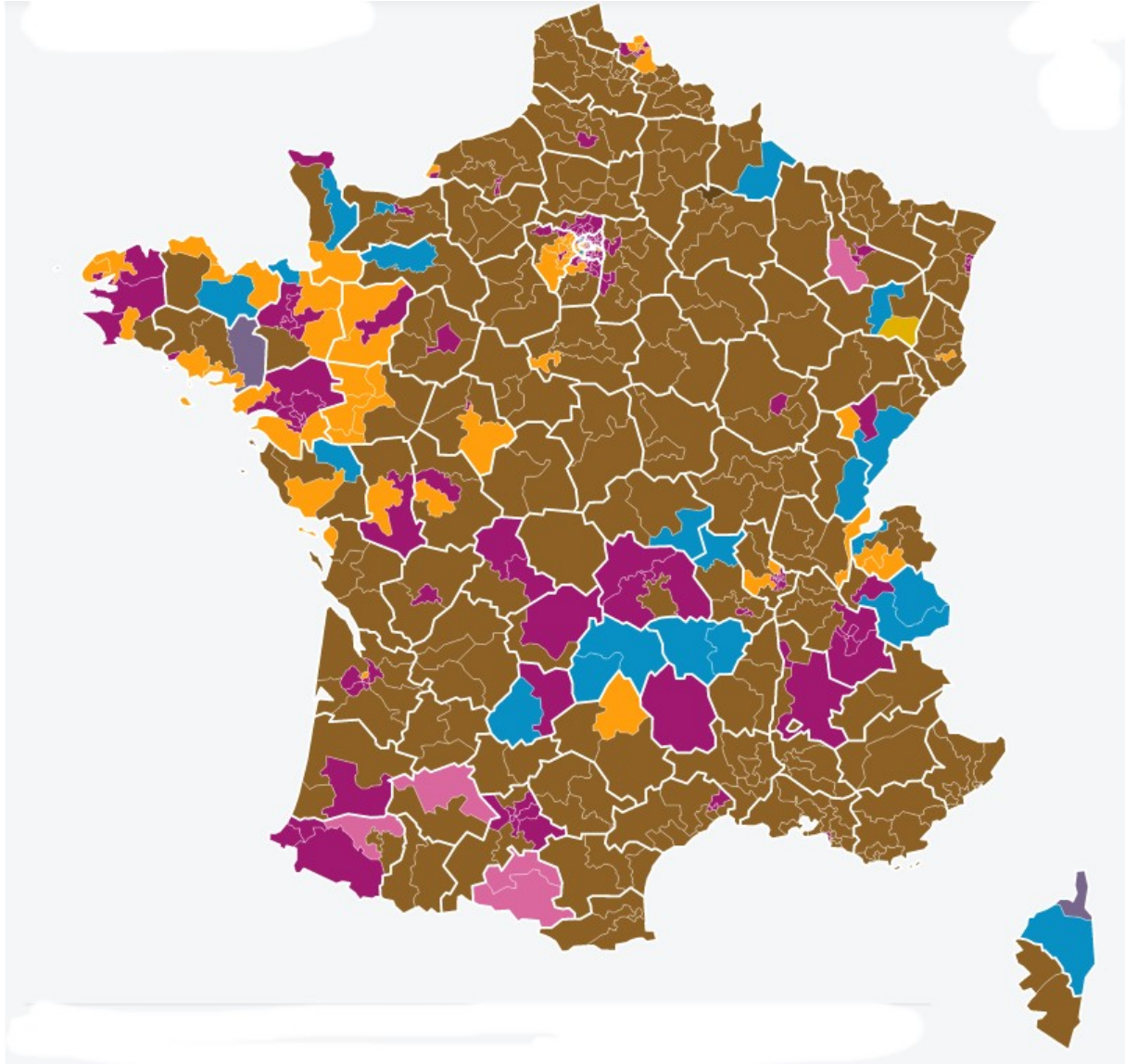
Autre cadeau offert aux plus aisés, le remplacement de l'impôt sur la fortune immobilière par un impôt sur la fortune financière, dans lequel est exonérée la résidence principale. L'instauration de l'IFF provoquerait probablement une augmentation de l'impôt sur les très hauts patrimoines (soit les 1 % des patrimoines les plus élevés), du fait de l'inclusion du patrimoine financier dans l'assiette taxable. À l'inverse, une partie des hauts patrimoines pourrait voir leur impôt diminuer voire en être exonérée, la résidence principale correspondant à une part plus importante de leur patrimoine global.

Le parti d'extrême droite prévoit également de réduire la taxation sur l'héritage. Comme toute réforme des droits de succession, celle-ci concerne surtout les Français les plus aisés. De 85 à 90% des héritages en ligne directe (de parent à enfant) sont déjà exonérés d'impôts.

Finalement, on constate que la philosophie du Rassemblement National en termes de fiscalité diffère assez peu de celle du gouvernement actuel. Contrairement à ce qu'il veut faire croire, le Rassemblement national n'est qu'un autre défenseur des riches.

Expression libre

**POUR QUE LA SEMAINE PROCHAÎNE,
LA FRANCE NE RESSEMBLE PAS À ÇA !
LE 7 JUILLET ON VOTE CONTRE LA HAÏNE !**



Parce que dimanche 30 juin je suis allé à l'Union locale CGT, avec des camarades de Solidaires, de la FSU, de la CGT et de l'UNEF pour ne pas me retrouver seul devant ma télé au moment des résultats,
Parce que j'ai vu plusieurs jeunes pleurer en imaginant le futur qu'on leur propose,
Parce que j'en suis presque venu à regretter le prénom que j'ai donné à ma fille, issue d'un couple mixte, il y a 28 ans, en ayant peur pour elle,
Parce que je redoute le monde dans lequel mon petit fils Naïm va grandir,
Parce que dans petit village de Meuse, au moment du dépouillement on a entendu : « c'est qui qu'a voté NFP, qu'on les abatte à la hache ? »,
Parce qu'à 22 heures, 50 néo-nazis ont défilé au centre ville de Nancy, en hurlant la France aux Français,
Parce que dans la 5^{ème} circonscription de Meurthe-et-Moselle, le candidat pétainiste, qui collait des affiches « donnons un avenir aux enfants blancs », a obtenu 10,6 %, outre les 30 % au candidat RN et les 14 % du candidat LR,
Parce que dans le toulinois, quand des parents viennent chercher leurs enfants à l'issue des entraînements de foot le samedi, ils peuvent voir des fascistes, décomplexés faire des saluts nazis,

Parce que samedi 15 juin, à Combre-sous-les-Côtes (55), un tournoi de MMA clandestin a rassemblé plusieurs centaines de skinheads venus de toute l'Europe.

Et enfin, parce que je suis syndicaliste, que j'ai des valeurs, que je dois tout faire pour empêcher ça, y compris donner des consignes de vote.

Jean-Christophe Berche, contrôleur des finances publiques et syndicaliste Solidaires.

AG ANNUELLE DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 54

Nous étions une quarantaine à notre assemblée générale annuelle qui s'est tenue à la Faisanderie à Bainville-sur-Madon. Les participant.es ont fortement apprécié le choix du lieu.

Les échanges sur la situation nationale après les résultats des européennes et la dissolution de l'assemblée nationale ont été riches. Tout comme ceux sur l'activité de la section et les futures orientations de Solidaires Finances Publiques en cette année de congrès.

Nous avons retenu 4 thèmes de commissions qui seront débattus lors du congrès national d'octobre 2024 (cf le Journal Avant Congrès du 19 mars 2024) :

- Recrutements contractuels à la DGFIP, quelles revendications, quelle stratégie syndicale ? Nous proposerons un amendement soutenu par les 5 sections de la région (54,55,57,88 et Dircofi-Est) afin de parvenir à un grand plan de titularisation des contractuels pour renforcer nos statuts de fonctionnaires.
- Les conséquences du développement accru de la dématérialisation et de l'intelligence artificielle (IA) sur nos missions et conditions de travailler.
- Des fonctionnaires de la DGFIP pas nantis du tout !
- Pour une fiscalité au service de la justice fiscale, sociale et environnementale.



Agnès Thariat et Jean-Christophe Berche ont été désignés comme représentant.es de la section au congrès national d'octobre.

RÉFORME DES AGENCES COMPTABLES

C'est nouveau, ça vient de sortir sur Docad. En 2015 / 2017 nous n'avions pas voulu de la réforme des agences comptables, et nous l'avions fait sortir par la porte : elle revient par la fenêtre en loucedé !

Au départ, il s'agissait de permettre la nomination et rémunération par la Collectivité territoriale concernée de l'agent comptable de son choix, donc pas nécessairement quelqu'un issu de la DGFIP : levée de boucliers des comptables / agents comptables / syndicats pour souligner le risque de collusion et de

manque de transparence dans la gestion des deniers publics. Les rares collectivités volontaires étaient celles dont les budgets étaient les plus opaques, certaines étaient poursuivies judiciairement.

Aujourd'hui, nous découvrons la parution d'une fiche pratique de la Centrale suite à un décret paru en janvier 2023 (!), dont personne ou presque n'avait entendu parler puisqu'on ne parlait que d'une réforme de la rémunération (!!), pour régulariser la situation

des agents comptables de GCS (groupements de coopération sanitaire => donc pour les hôpitaux et les EHPAD publics). Désormais, les nouveaux agents comptables ne seront plus nommés par la DGFIP mais par le préfet du siège de la Collectivité territoriale concernée, après avis (seulement) de la DD-FIP,
- et la rémunération sera fixée par la Collectivité territoriale selon son choix, avec possible

inspiration des textes en vigueur jusqu'à présent.....

Déjà qu'il n'y avait pas des masses de responsables qui étaient tentés par ce type d'agence comptable, ce décret ne va pas les rassurer.

Traduction, on s'achemine" lentement" mais sûrement vers la réforme de 2015 / 2017

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Le Grand Est sera pilote en 2025, avec la Normandie d'une réforme de la politique immobilière de l'État. Une foncière de l'État sera créé au printemps 2025 afin de gérer les bâtiments multi occupants. Des transferts d'emplois devraient avoir lieu des domaines vers cette société privée. Grrrhhh !

DÉMÉNAGEMENT ET SIP DE DEMAIN

Pour une fois, la DDFIP54 anticiperait-elle une de ses prochaines restructurations ?

A savoir la mise en place du SIP de demain !

En effet, à l'occasion du déménagement programmé du SIP de Nancy à la Nouvelle Cité, les agents ont, lors du choix de leur bureau, eu la surprise de constater que les équipes seraient mélangées.

Exit les équipes et/ou secteurs d'assiette connus jusque-là !

Devant leur étonnement, il leur a été répondu que c'était pour faciliter le collectif !

Que sans cela les agents n'iraient pas se dire bonjour !

Ne serait-ce pas plutôt les prémices d'une réorganisation en profondeur ?

Affaire à suivre ...

LA PAYE DE JUIN 2024 : ENFIN DU PLUS GRÂCE AUX NÉGOCIATIONS SUR LA REVALORISATION DE NOTRE INDEMNITAIRE !

La paye de juin vient d'arriver sur nos comptes bancaires et nous avons tous vu le net augmenter. N'y voyez pas une erreur de l'administration mais le résultat de l'accord signé, après d'âpres négociations avec la Direction Générale, par les organisations syndicales représentatives le 6 mai dernier.

L'accord signé permet à l'ensemble des personnels d'obtenir une revalorisation perenne de 10 points d'ACF (Allocations Complémentaires de Fonction) Technicité (6 points au 1^{er} janvier 2024, 4 points au 1^{er} janvier 2025) soit une enveloppe budgétaire de 50 millions pour 2025, qui se traduira par une revalorisation de 550,50 euros bruts au terme de cette même année. Souvenons-nous que la proposition initiale de la direction générale à l'ouverture de ces négociations était de 3 points d'ACF, soit 165,15 euros bruts et une enveloppe de 15 millions d'euros.

La mise en paiement de la 1^{ère} tranche constituée des 6 points d'ACF s'est faite sur la paie de juin 2024 pour les personnels bénéficiant de l'ACF technicité (A, B, C titulaires et C stagiaires) avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier. Pour les personnels ne bénéficiant pas de ce régime indemnitaire d'autres leviers seront utilisés avec une mise en paiement retardée, selon les modalités suivantes :

- Revalorisation de la prime de rendement des stagiaires A et B en paye de juillet 2024

- Revalorisation de l'indice majoré des contractuels de droit public en paye de juillet 2024
- Octroi de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à certains contractuels de droit public (« Berkani » de droit public et contractuels de catégorie C recrutés en CDI sur fonctions administratives) en paye d'octobre 2024
- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents PACTE en paye d'octobre 2024
- Revalorisation de la rémunération des ouvriers d'État au dernier trimestre 2024
- Revalorisation de la rémunération des « Berkani » de droit privé au dernier trimestre 2024

Nous sommes conscients que nous sommes loin de ce que l'état employeur nous doit mais sans les organisations syndicales ce gain de pouvoir d'achat n'aurait pas existé... C'est aussi ça l'utilité du syndicalisme en particulier celui de Solidaires Finances Publiques. Pour nous, la question de la rémunération reste prioritaire et pour obtenir satisfaction sur nos revendications nous devons compter sur notre détermination et nos luttes.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE: SOLIDAIRES FINANCES OBTIENT DU PLUS POUR LES AGENTS !

Le 20 juin, Solidaires Finances a signé l'accord Protection Sociale Complémentaire (PSC) au vu des avancées obtenues lors de la négociation.

Pendant près de deux ans Solidaires Finances s'est engagé pour obtenir une amélioration de la couverture des soins et de la prévoyance des agentes et des agents accessible à toutes et tous.

Solidaires Finances a revendiqué et obtenu :

- **Une couverture de soins améliorée pour toutes et tous**
A compter du 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des agentes et des agents, actifs, retraités et leurs ayants droits bénéficieront d'une amélioration des remboursements des soins courants, en particulier de ceux pour lesquels les restes à charge sont aujourd'hui trop importants, en optique, soins dentaires, aides auditives et dépassements d'honoraires.
- **Une solidarité préservée à l'égard des enfants**
En obtenant de renforcer la solidarité à l'égard des familles, Solidaires Finances a réussi à empêcher un doublement de la cotisation des enfants. Au final, l'augmentation de leur cotisation demeura très mesurée pour une amélioration sensible de la couverture.
- **Une solidarité à l'égard des retraités, renforcée pour les plus modestes**
Un dispositif de plafonnement limite la hausse des cotisations en fonction de l'âge des retraités. Un fonds de solidarité permet par ailleurs une diminution du coût pour les retraités les plus modestes.
- **Une garantie prévoyance complémentaire permettant d'assurer un complément de ressources en cas d'incapacité de travail**
Solidaires Finances a obtenu le couplage santé et prévoyance. Le ministère des finances proposera donc à l'ensemble des agentes et des agents, une couverture complémentaire obligatoire destinée à prémunir les agents des risques les plus graves, décès, invalidité et incapacité temporaire de travail qui vient renforcer les sommes versées pour compenser la perte de rémunération.

Solidaires Finances est et sera toujours présent pour défendre les intérêts de l'ensemble des agentes et des agents du ministère.

LES JEUX DE STANISLAS

LA DEVINETTE DE STANISLAS

ASSISTANT DE PRÉVENTION

L'Administration n'équipant ses Agents que d'écrans d'ordinateur premier prix, les représentants du personnel élus au CSA FS décident de financer leur remplacement par du matériel offrant une haute résolution, une luminosité adaptée et un confort au quotidien, afin de protéger le personnel contre la fatigue visuelle et les troubles musculo squelettiques.

Ils organisent un recensement auprès des Agents. La restitution de celui-ci est ensuite confiée à l'Assistant de Prévention pour commander le matériel. Ce dernier consulte les résultats. 600 Agents ont répondu, parmi eux 5% sont équipés d'en seul écran et demande à en changer. Parmi les 95% restant, la moitié sont volontaires pour le remplacement et possèdent 2 écrans, les autres souhaitent garder leur ancien matériel.

Combien de nouveaux écrans l'Assistant de Prévention doit-il commander ?

Réponse :

Autant d'écrans que d'Agents ayant répondu, soit 600. En effet, 5% (soit 30) ont 1 écran. Parmi les 570 qui restent, 1/2 sont équipés de 2 écrans et veulent changer, alors que l'autre 1/2 ne veut aucun nouveau matériel. Cela revient au même que si tous en voulaient 1.

Ce qui donne $570 + 30 = 600$ écrans

**En cas de difficultés, contactez vos représentantes du personnel
Solidaires Finances Publiques 54**

Solidairesfinancespubliques.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr

Agnès Thiriat : 06.87.06.79.26

Jean-Christophe Berche : 06.32.37.79.81

**Permanences chaque mercredi à la cité administrative, 45 rue
Sainte-Catherine à Nancy, entrée H2, 2ème étage, prendre l'escalier
en colimaçon juste avant la cantine**